

Séminaire

« Orientations de la Charte 2012-2024 »

*Comptes-rendus des ateliers du 8 et 11 décembre 2009,
à Jaujac.*



Sommaire :

- Les objectifs de ce séminaire.....	2
- Remarques générales des participants.....	2
- Compte-rendu de l'atelier 1 : "Un territoire d'exception à préserver".....	3
- Compte-rendu de l'atelier 2 : "Un territoire mobilisé, qui valorise durablement ses ressources".....	8
- Compte-rendu de l'atelier 3 : "Un territoire attractif et solidaire".....	10
- Synthèse générale des ateliers.....	14
- Annexe 1 : La Révision : où en sommes-nous ?.....	16
- Annexe 2 : Note stratégique : le projet de territoire.....	17
- Annexe 3 : Listes des participants et invités.....	
20	

Les objectifs de ce séminaire :

1- Présenter aux participants **le projet de territoire**¹, défini par les élus dans ses grandes lignes, est construit autour de trois piliers (intitulés non définitifs) :

- **Un territoire d'exception à préserver.**
- **Un territoire attractif et solidaire.**
- **Un territoire mobilisé, qui valorise durablement ses potentiels économiques.**

2 - Elus, techniciens et acteurs socio-économiques invités ont proposé l'ensemble des idées d'**actions pouvant traduire concrètement ce projet**. Toute cette matière servira à la rédaction de la future Charte.

Remarques générales des participants :

D'une manière générale, les participants ont retenu de cette journée une dynamique de travail constructive, des échanges, de l'écoute, et l'intérêt des regards croisés entre acteurs publics et privés. On relève peu de débats contradictoires, mais néanmoins quelques questions qui restent en suspens et nécessiteront des prises de position politique fermes (questions précisées dans les pages suivantes).

L'objectif premier de ce séminaire était d'explorer le champ des possibles en rassemblant les idées de chacun. Nous pouvons dire que les participants sont allés au-delà, en affirmant la nécessité d'inscrire dans la future Charte non pas seulement « les possibles », mais aussi les « utopies », c'est-à-dire l'ambition et l'audace d'un territoire à ouvrir les voies que d'autres n'oseraient pas prendre. Car, dans la définition et le portage d'un projet de territoire, les Parcs naturels régionaux sont des précurseurs dans le paysage français où l'Etat tenait habituellement ce rôle. Les Parcs sont légitimes pour organiser la construction d'un projet de développement qui réponde à un projet de société souhaité. Ils ont cette capacité à accompagner, voire anticiper les changements sociétaux, à faire des atouts patrimoniaux du territoire des atouts de développement, à s'engager sur des alternatives de développement en adéquation avec leur environnement naturel et humain.

D'autre part, les participants ont insisté pour que cette charte soit écrite « simplement », avec des mots « accessibles », qui parlent à tous. Il faut éviter le langage « technocratique ». C'est une condition *sine qua non* pour favoriser l'appropriation de la charte par le plus grand nombre.

¹ Le projet de territoire a été défini dans ces grandes lignes par les élus du bureau et de la commission Révision. Dans la perspective 2025, à partir de trois scénarii d'évolution du territoire (le « critique », « l'utopique » et le « pragmatique »), les élus se sont prononcés sur un scénario « souhaité ». Vous pouvez télécharger tous ces éléments sur le site internet du Parc, rubrique Révision.

Compte-rendu de l'atelier 1 :

« Un territoire d'exception à préserver »

Idées d'actions

Contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Participer aux efforts nationaux (3x20 et facteur 4): concilier le développement des EnR avec les autres enjeux du territoire.

Economies d'énergie:

- Sensibiliser les communes et communautés de communes aux constructions non énergivores et qui préservent la qualité paysagère
- Promouvoir les économies d'énergie
- Aller vers un éclairage public économe et respectueux de la biodiversité
- Aider les communes à être exemplaire en matière d'économie d'énergie (EP notamment)
- Accompagner les activités économiques à la réalisation de bilan Carbone

Energies renouvelables :

- Former aux énergies renouvelables
- Mettre en oeuvre des démarches expérimentales sur les énergies renouvelables
- Sensibiliser les communes à l'intérêt d'un approvisionnement en chaleur de leur concitoyen
- Favoriser les projets collectifs (investissement partagé) d'énergies renouvelables (centrales photovoltaïques villageoises, réseaux de chaleur bois-énergie)
- Mieux informer sur les choix énergétiques individuels (Pompe à chaleur, granulés/plaquette forestière) d'où la nécessité de développer une approche territoriale de l'énergie
- Structurer un approvisionnement en plaquette forestière locale.
- Tout projet de production d'EnR doit être accompagné d'une démarche d'économie d'énergie
- Informer/ aider les citoyens à se rassembler en projet coopératif d'EnR, compatible avec la qualité paysagère

Quel potentiel de développement de la géothermie?

Mobilité :

le Parc doit s'approprier les problématiques liées à la mobilité, même si la question est difficile

- Identifier les actions pilotes (Ecoloco à St Félicien, association de taxi à St Agrève,...)
- Développer les Pédibus
- Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre d'une politique de transport : organiser le co-voiturage (avec points de regroupement,...), mettre en place des centrales de mobilité (outil permettant au consommateur d'avoir toutes les informations sur les possibilités de déplacement et apportant aux communes les moyens techniques pour les mettre en place), utiliser les transports scolaires pour d'autres personnes que les scolaires.
- Accompagner le développement du télétravail
- Veiller à maintenir le lien social dans le développement du télétravail
- Sensibiliser au bon usage du véhicule et aux 4x4
- Soutenir l'utilisation des véhicules hybrides
- Soutenir la mise en place de plan de déplacement entreprise

Mettre en oeuvre une politique partagée en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité

Améliorer la connaissance :

- Localiser (cartographier) les vieilles forêts à haute valeur écologique
- Cartographier les grands corridors
- Développer la connaissance scientifique « pure » sur les espèces peu connues, (connaissance du sol et adaptation aux changements climatiques)

Protéger/préserver/gérer :

- Préserver et restaurer les corridors biologiques pour une continuité écologique
- Anticiper: préserver les espaces sensibles (milieux rupestres, vieilles forêts, zones humides, milieux agro-pastoraux, cours d'eau)
- Sanctuariser certaines vieilles forêts
- Impulser en lien avec monde agricole et sylvicole des opérations qui intègrent la biodiversité
- Accompagner les agriculteurs et la chambre d'agriculture sur les démarches de respect environnemental (limitation des intrants/Grenelle 2)
- Doubler le nombre d'exploitation agricoles en bio ou les surfaces exploitées en bio (objectif à affiner)
- Inciter les partenaires pour favoriser l'agriculture biologique comme élément de biodiversité
- Préserver les variétés anciennes locales de fruits et légumes
- Intégrer dans tous les dossiers du PNR et des porteurs de projet les enjeux de biodiversité – compatibilité environnementale des projets
- Accompagner les collectivités dans l'intégration de cet enjeu dans documents d'urbanisme
- Mener de l'expérimentation dans la lutte contre les espèces invasives
- 20% de cœur de Parc/zone de quiétude sur le territoire à l'horizon 2025? cœur de Parc = biodiversité à haute valeur patrimoniale?
- Et les 80% du Parc restant qui prend en compte les enjeux de biodiversité ordinaire
- Gérer de manière exemplaire la biodiversité sur le domaine de Rochemure

Sensibiliser/Impliquer :

- Faire reconnaître l'enjeu de biodiversité aux signataires de la charte
- Sensibiliser sur la biodiversité: expliquer le terme et ce qu'il représente à tous les publics
- Impliquer les habitants dans le maintien de la biodiversité au jardin
- Former/Sensibiliser à la biodiversité => vulgariser
- Porter à connaissance les inventaires floristiques et faunistiques
- Utiliser le média vidéo pour sensibiliser
- S'appuyer sur les AMM et autres acteurs économiques (marque Parc...) pour qu'ils développent des actions de sensibilisation en faveur du public
- Développer des outils de communication à destination des acteurs pour parler biodiversité (ex. pendant les visites de ferme)
- Sensibiliser à la prolifération des espèces invasives et mettre en place un programme de lutte contre ces espèces
- Valoriser la biodiversité sur le domaine de Rochemure

Préserver et gérer durablement le capital en eau du territoire (milieux aquatiques, ressources en eau)

- Faire reconnaître le territoire en tant que réservoir d'eau pure et l'urgence d'agir
- Préserver et restaurer la qualité exceptionnelle des eaux du territoire
- Proscrire l'usage des pesticides (bords de route, jardins, agriculture, industrie...)
- Améliorer l'assainissement des eaux usées, notamment l'assainissement individuel
- Expérimenter les nouveaux systèmes d'assainissement individuel et collectif
- Intégrer l'intérêt général que représentent les zones humides
- Poursuivre l'état des lieux des zones humides de moins de 1 ha et accompagner à la création de nouvelles ZH
- Sensibiliser habitants et touristes aux économies d'eau
- Inciter à la récupération des eaux de pluie
- Faire reconnaître le rôle des petits aménagements dans la rétention de l'eau (terrasses,

béalières,...)

- Rôle du Parc:

1. être garant d'une gestion cohérente de la ressource en eau à l'échelle du territoire
2. être médiateur entre les communes et les acteurs de l'eau
3. Accompagner les communes dans une gestion exemplaire de l'eau

Favoriser un urbanisme économe, innovant, adapté aux spécificités du territoire

- Favoriser les approches intercommunales de planification (schéma d'aménagement et de développement durable)
- Privilégier l'habitat en hameau et moderniser ce concept de hameau
- Inciter à la création de zones d'expérimentation d'urbanisme durable (éco-hameau/éco-quartier)
- Inciter à l'innovation architecturale: Accompagner la construction de bâtiments contemporains de qualité et démonstratifs et faire connaître
- Encourager à éco-habiter et cohabiter les Monts d'Ardèche (récupération des eaux pluviales,...)
- Améliorer la consultance architecturale
- Accompagner les communes à utiliser les outils existants
- Accompagner les entreprises du bâtiment à l'éco-construction
- Définir des densités minimales d'urbanisation à l'hectare en fonction des secteurs?

Engager une politique ambitieuse pour préserver la qualité paysagère des Monts d'Ardèche et construire les paysages de demain

- Généraliser les « plans paysage » par entité paysagère
- Sensibiliser tous les publics à ce qu'est un paysage
- Aider les habitants à s'approprier la notion de paysage, en les ayant caractérisés au préalable
- organiser des parcours de sensibilisation
- marque Parc apporte une contribution
- Sujet difficile: préservation du paysage induite par maintien des activités agricoles, concentration des espaces urbains. Entrée paysage est plus un aboutissement qu'un objectif
- Tout matériau n'étant pas local /traditionnel (lignes haute tension et éoliennes) choque la vue
- Définir la qualité paysagère et ce qu'est le paysage du Parc, comment le paysage évolue, et éduquer
- Éduquer sur le lien paysage et histoire
- Enterrer toutes les lignes THT
- Engager une politique forte, plus offensive, sur l'affichage publicitaire, faire respecter la loi.
- Préserver la qualité paysagère pour préserver les activités touristiques
- Promouvoir l'intégration de l'habitat dans le paysage

Garantir une gestion économe et durable de l'espace, qui préserve les potentiels agricoles et forestiers

- Former les élus aux outils permettant une maîtrise foncière
- Réaliser des documents d'urbanisme durable: Intégrer les trames vertes et bleues, préserver les terrains à potentiel agricole (ex: zone agricole protégée) et prendre en compte les enjeux de biodiversité
- Améliorer la gestion forestière: inciter au regroupement des propriétaires
- Favoriser une gestion foncière pour un accès public aux sites et espaces naturels
- Inventer de nouveaux outils d'entretien des espaces (mise à disposition de troupeaux, fermes intercommunales,...) et s'appuyer sur des outils existants (associatifs : Terre de Liens)
- Créer des Groupements Fonciers Agricoles intercommunaux pour installer des agriculteurs.

Construire une culture commune du territoire (patrimoines,...)

- Développer des moments collectifs de bénévolat sur des actions d'intérêt général.
- Éduquer à un nouveau regard sur ces paysages, par des sentiers d'interprétation notamment
- Faire un travail sur les valeurs qui représentent le mieux le territoire (asso, scolaires, ...)
- S'appropriier (Apprendre) l'histoire et la géographie du territoire
- Diffuser les expériences du territoire
- La maison du Parc est un lieu présentant la culture du territoire + une itinérance (bus) contenant l'identité du territoire
- Créer et animer des ambassadeurs du Parc (dont les marqués Parc)
- Créer des classes de lycée « économie sociale et solidaire », former aux niveaux métiers en rapport avec l'identité du territoire
- Créer un guide d'accueil des populations rurales pour mieux comprendre le territoire
- Former les élus et autres décideurs (proviseurs de lycée) aux différents enjeux du Parc (paysage, énergie, agriculture, foncier, installation, accueil...)

Points majeurs qui font consensus

Contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

- Encourager les économies d'énergie (campagnes d'information / sensibilisation / expérimentation)
- Valoriser la plaquette forestière locale comme énergie renouvelable prioritaire, identitaire du territoire
- Favoriser les projets collectifs

Mettre en œuvre une politique partagée en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité

- Sensibiliser, vulgariser pour une appropriation des enjeux de biodiversité par tous.
- Impliquer les habitants dans le maintien de la biodiversité, notamment au jardin
- Favoriser l'agriculture biologique comme élément de biodiversité

Préserver et gérer durablement le capital en eau du territoire (milieux aquatiques, ressources en eau)

- Protéger le réservoir d'eau pure / château d'eau que sont les Monts d'Ardèche.
- Réduire la pollution liée aux rejets d'eaux usées
- Le Parc doit plus s'investir sur la question de l'eau

Favoriser un urbanisme économe, innovant, adapté aux spécificités du territoire

- Affirmer le mode d'habitat traditionnel sous forme de hameau dans les Monts d'Ardèche et moderniser ce concept (éco-hameau)

Engager une politique ambitieuse pour préserver la qualité paysagère des Monts d'Ardèche et construire les paysages de demain

- Faire reconnaître la valeur exceptionnelle des paysages des Monts d'Ardèche

Questions en suspens

Contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

- Quels objectifs se fixe le territoire par rapport aux objectifs nationaux des « 3x20 », tout en conciliant les autres enjeux du territoire?
- Comment développer le télétravail tout en conservation du lien social?

Mettre en oeuvre une politique partagée en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité

- Quels objectifs se fixe le territoire pour développer l'agriculture biologique?

Préserver et gérer durablement le capital en eau du territoire (milieux aquatiques, ressources en eau)

- Quels moyens donner au syndicat mixte de gestion du PNR pour s'impliquer plus fortement sur ces questions?

Favoriser un urbanisme économe, innovant, adapté aux spécificités du territoire

- Certains élus affirment une volonté de maîtrise de l'urbanisation à l'échelle du Parc (densité minimales d'urbanisation à l'hectare en fonction des secteurs), d'autres non. Quel choix ?

Engager une politique ambitieuse pour préserver la qualité paysagère des Monts d'Ardèche et construire les paysages de demain

- Que signifie « qualité paysagère »?

Construire une culture commune du territoire (patrimoines,...)

=> plutôt en vocation « Un territoire attractif et solidaire »?

Compte-rendu de l'atelier 2 : **« Un territoire mobilisé, qui valorise durablement ses ressources »**

Idées d'actions

Faire connaître et reconnaître les richesses existantes et potentielles de production

- Montrer aux élus le potentiel économique du territoire : renforcer les actions de communication, de démonstration.
- Placer les intercommunalités comme actrices du développement éco durable
- Faire des handicaps des atouts de développement générateurs d'activités ; mais attention les coûts de production seront de fait des handicaps.
- Mener des diagnostics agricoles.
- Inciter les communes à préserver leurs potentiels agricoles (terres actuellement exploitées et potentiellement exploitables), notamment dans leurs documents d'urbanisme.
- Permettre une reconnaissance du travail des agriculteurs et autres.
- Cultiver une « fierté » du lieu de vie et de ses potentiels, pour une meilleure mobilisation du foncier.
- Connaître les enjeux éco du territoire, les acteurs, les réunir....

Mobiliser les ressources par des pratiques respectueuses de l'Homme et de son environnement.

(→ Viser la HQE des pratiques de production et services)

- Performance environnementale entreprises
- Ecoconstruction
- Ecotourisme (CETD)
- Qualité des pratiques agri, forêts (certification, labels)
- Limiter les dépendances et tendre vers l'autonomie
- S'ouvrir aux autres pratiques innovantes

Distinguer l'économie du territoire par la valorisation de ses spécificités

Développer l'ancrage local et la qualité des produits et filières : identification territoriale (AOC, Marque Parc, labellisation des productions pour une meilleure appréciation de l'origine), transparence des entreprises et traçabilité (dans les processus de transformation) ; développer les circuits courts ; renforcer les équipements et outils de transformation (abattoirs, ateliers de transfo, cantines collectives).

Actions à envisager :

Des **filières à potentiel** sur lesquelles miser :

- **L'éco-construction** : inventer de nouveaux modes d'habiter, aller plus loin dans les prescriptions en terme d'Eco-habitat, d'éco-quartiers
 - La **filière bois** : mieux mobiliser sur le territoire pour répondre à une demande croissante en bois-énergie et construction :
 - Première transformation : améliorer la qualité des peuplements pour trouver la valeur ajoutée ;
 - Deuxième transformation : encourager la valorisation des bois locaux
 - Sensibiliser les consommateurs en faveur d'un approvisionnement local »
- Mais attention : toujours des **facteurs structurels difficiles** (routes, ponts, pentes)
- **Déchets** inertes du BTP : mailler le territoire, soutenir la collecte.

- **Tourisme** de découverte, qui s'adresse autant aux touristes qu'aux habitants : développer/consolider les Pôles, Itinérances (cheminement cohérent entre différents points d'hébergement, restauration, pour une meilleure valorisation des ressources). Réorganiser les flux (équilibrer zones d'influences touristiques montagne/piémont).

2) Encourager les démarches de consommation solidaire :

- Favoriser le **soutien des entrepreneurs par les collectivités** : rôle technique (investissements), juridique (marchés publics) ; échanges de savoirs et d'expériences.
- **Accompagner les collectivités** : notamment dans la rédaction des appels d'offre, pour favoriser la mobilisation des entrepreneurs locaux.
- Développer l'idée de « **plateformes** » (quelles formes, activités, filières) de distribution, vente. « **Centrale de ventes** » : pour alimenter les pôles de consommation locaux (Physiques ou virtuelles).
- Développer les démarches de **contractualisation** « **acheteur-producteur** ».
- Faire du consommateur un véritable partenaire : le rendre « **consomm'acteur** ». **Sensibiliser. Informer** les habitants sur la disponibilité en produits locaux, mettre en relation l'offre et la demande.
- S'engager dans la « Bio-attitude » : éducation du citoyen sur la question du « comment consommer? » ; déclinaison du marquage ; Privilégier le « Local-Bio ».
- Développer l'Economie Sociale et Solidaire (SCIC, SCOP, CIGALE, SEL....)
- Développer le partenariat avec les banques pour des financements « verts » (mécénat...)
- Limiter les déchets, les gérer durablement

Intensifier/poursuivre la politique de maintien et d'accueil d'activités

- Sauvegarder les **services aux publics** (petite enfance, formation, services publics)
- Maintenir/ renforcer les **services aux entreprises** : dont l'accès au haut débit, le développement des technologies de l'information et de la communication.
- Développer des services nouveaux (multifonctionnel, innovants)
- Accompagner le développement des **métiers et activités nouveaux** (métiers verts), une « industrie verte » (éco entreprises dont éco habitat, photovoltaïque...).
- Limiter les contraintes liées à la **mobilité** : recentrer l'économie au cœur des villages, permettre un maillage du territoire.
- Mener une **politique foncière** qui intègre les besoins d'installation.
- Faire des spécificités territoriales des supports de connaissance et de recherche : Economie de la connaissance (développement rural, ENS, géologie, biodiversité, films, images...)
- Développer sur le territoire des **formations** spécifiques, liées à ses filières emblématiques : bijou, bois, écoconstruction... L'intérêt d'une part de constituer un capital de compétences, d'autre part d'attirer de jeunes actifs sur le territoire. (**Voir lien Vocation « Un territoire attractif et solidaire »**)

Points majeurs qui font consensus

Evolution d'une logique de filière à une approche transversale, s'appuyant sur :

- Une approche économique solidaire
- Des potentiels de production à connaître, préserver et développer
- La qualité territoriale des pratiques et productions et des services
- Une gouvernance (réseaux, conférences annuelles...)
- Des unités territoriales cohérentes (enjeux différenciés)
- Des stratégies de planification (type Schéma d'aménagement et de Développement Durable)

Questions en suspens

- Quelles articulation entre Parc, CDDRA et communautés de communes ?
- Conforter la vocation de préservation du Parc.
- Qui fait quoi pour mettre en œuvre la Charte ?

Compte-rendu de l'atelier 3 :

« Un territoire attractif et solidaire »

Idées d'actions

Vivre ensemble dans les Monts d'Ardèche

=> Un territoire sur lequel tous les besoins sont satisfaits de manière partagée, solidaire et durable

1. **Urbanisme**

Objectif : partager une vision commune pour un urbanisme durable, symbole du projet de vivre ensemble dans les Monts d'Ardèche

Actions :

- sensibiliser et former les élus à la nécessité de mettre en oeuvre une politique d'urbanisme ambitieuse
- faire en sorte que les communes sollicitent le Parc dès la phase d'émergence des projets d'urbanisme
- promouvoir et accompagner l'émergence de documents de planification à l'échelle des communautés de communes, y compris pour celles qui ne sont pas en intégralité dans le Parc
- favoriser l'émergence de SCOT sur le territoire du Parc
- accompagner les études d'urbanisme
- préciser les dispositions architecturales et urbanistiques que les communes doivent prendre en compte pour un urbanisme durable

2. **Habitat**

Objectif : De l'éco-habitat pour tous

Problématique d'un logement qui réponde aux aspirations de chacun (mode de l'habitat pavillonnaire), tout en étant cohérent avec les enjeux urbanistiques, paysagers, patrimoniaux, énergétiques d'aujourd'hui.

Actions :

- encourager des formes et zones d'habitat permanents, innovants, économes (éco-hameaux et éco-quartier) pour tous les publics
- aider à installer des logements relais/passerelles et mettre en réseau ces possibilités d'accueil sur le territoire => habitat transitoire
- promouvoir l'éco-habitat : habitants, élus, constructeurs, services instructeurs, bureaux d'études, etc... par la sensibilisation et la formation

3. **Maintien et création d'activités et d'emplois**

Objectif : favoriser le développement d'emplois et d'activités innovants et durables (entreprises innovantes, technologies vertes, agriculture bio...)

Actions :

- faciliter la création et l'installation d'activités et d'emplois
- détecter les niches d'activités innovantes et les besoins en terme d'emplois
- faciliter la mise à disposition de locaux d'activités (prêts de salles, d'outils, de matériaux...)
- expérimenter de montages financiers et juridiques favorisant la création d'activités et d'emplois
- s'appuyer sur l'attractivité touristique du territoire pour générer des emplois

4. **Services**

Objectif : expérimenter de nouvelles formes de services à la personne dans les zones reculées

Actions :

- Anticiper la disparition des services publics devenus non « rentables »
- Accompagner les réflexions, l'innovation en matière de services en encourageant l'échange d'expériences et l'expérimentation
- Développer le haut débit, les TIC et la visio-conférence

Renforcer le lien social et la solidarité

Objectif : favoriser la solidarité intra et extra-territoriale (lien entre les générations, élargissement à de nouveaux publics, publics fragilisés, lien rural-urbain....)

Actions :

- prendre en compte l'ensemble des publics au-delà des touristes et des scolaires (cœur de cible de la précédente Charte)
- encourager le passage sur le territoire, les multiples influences, la diversité impalpable sources d'échanges
- développer le lien aux associations (cf. questions en suspens)
- ouvrir l'action culturelle à des publics éloignés
- favoriser l'émergence de réseaux d'éco-citoyens, notamment grâce à des lieux de concertation et de rencontre
- développer des jardins partagés et solidaires
- Créer les conditions pour entraîner tous les acteurs sur le développement durable et changements climatiques :
 - Actions favorisant la prise de conscience sur l'empreinte écologique
 - Cafés Parc
 - Films documentaires
 - Solidarité (de survie ?) :
 - Susciter des jardins dans les écoles pour réintroduire la biodiversité et le changement climatique (haies composites...)
 - Organiser des vélobus, des pédibus
 - Identifier et mobiliser les espaces inutilisés qui peuvent être utilisés par chacun, et de manière collective pour créer du lien
 - Accompagner les radios et TV locales comme vecteurs de lien social :
 - Conforter les radios et TV locales
 - Une émission Parc sur les acteurs associatifs du Parc ?
 - Des radios qui organisent des débats citoyens autour des sujets Parc
 - Donner une place aux associations comme vecteurs de lien social et de dynamisme :
 - un outil collaboratif internet pour les associations du territoire : un portail associatif ?
 - ancrer plus le Parc dans la pratique citoyenne en ouvrant des possibilités à qui le veut, y compris des associations non partenaires à ce jour

Améliorer la connaissance partagée du territoire

- repérer les manques en termes de connaissance du territoire
- mettre en place un observatoire du territoire : habitat, population...
- partager cette connaissance à travers de nouveaux outils pour aider à la décision

Favoriser un projet de territoire durable partagé par tous (élus, habitants et associations)

Objectif : entraîner les élus, les habitants, les acteurs associatifs, dans le projet de développement durable et solidaire porté par le Parc, avec un devoir de résultats

Actions :

- **Donner envie d'adhérer au projet des Monts d'Ardèche :**
 - former les élus pour adhérer, agir et relayer le projet de Parc (dont partage d'idées, de connaissance ; création d'outils de communication.....)
 - multiplier les ambassadeurs du projet de Parc
 - élaborer une stratégie de communication, qui soit claire dans les messages, qui soit accessible

au plus grand nombre et qui s'appuie sur les actions concrètes du Parc

- inventer des points de rencontres et d'échanges conviviaux thématiques et géographiques, illustrés par des cas concrets

- **Outils de mise en œuvre du projet de Charte :**

- Protocole d'enquête pour les élus
- Document de planification à l'échelle des communautés de communes (type schéma directeur)
- mise en oeuvre d'une charte des usages de l'espace
- des systèmes innovants d'accueil et de transports adaptés (Densification des hameaux et des bourgs centres)
- politique d'accès à l'habitat
- Création d'un guide/document cadre du comment « Vivre dans les Monts d'Ardèche »

Coopérer avec d'autres territoires dans un objectif de solidarité et de connaissance

Objectif : s'ouvrir à d'autres territoires dans un objectif de solidarité face aux changements climatiques et pour porter un autre regard sur son territoire

Actions :

- S'ouvrir à d'autres territoires qui font des choses ailleurs.
- A travers des entrées thématiques, organiser sur un temps fort convivial (pas forcément tous les ans) où d'autres territoires sont invités (Castagnades par exemple)
- Conduire des actions de coopérations dans un objectif de solidarité et de connaissance :
- La solidarité face aux changements climatiques (par exemple la compensation carbone)
- Partager sur les mutations des territoires ruraux
- A l'échelle Parc, réfléchir à comment intervenir sur les Communautés de communes qui sont en partie dans le Parc afin de faire bénéficier de l'approche Parc à l'ensemble des communes de la Communautés de communes

Objectif transversal aux 3 vocations :

Objectif : prendre en compte les services rendus par la qualité du cadre de vie

Actions :

- Maintenir la qualité des paysages comme élément important du cadre de vie et de l'attractivité du territoire

Points majeurs qui font consensus

- L'**urbanisme** comme symbole du **projet de société souhaité** : souhait d'un urbanisme répondant à tous les piliers du développement durable.

- Points de consensus concernant les modalités d'intervention du Parc :

- Nécessité d'apporter des solutions spécifiques en fonction des territoires du Parc et des publics (et notamment question de l'accompagnement des Communautés de communes pour l'ensemble de leur périmètre quand celles-ci ne font pas partie intégralement du Parc) ;
- Ouverture à d'autres territoires, et notamment à travers la conduite d'actions de **coopération** ;
- **L'innovation** au cœur des modalités d'intervention ;
- **La mise en réseau des acteurs** pour favoriser l'échange et le transfert d'expérience ;

Le Parc n'a pas vocation à porter en direct des actions de maintien et de développement des **services**, dans un contexte de désengagement de l'Etat. Pour autant, il doit jouer un rôle face à cet enjeu, à savoir un rôle d'anticipation des évolutions, d'accompagnement de la réflexion, d'innovation et d'échanges d'expériences.

- Un projet de territoire **compris et partagé**, avec un **devoir de résultats, une force d'actions portée par les élus**.

Questions en suspens

Faut-il définir la « culture » du territoire ?

=> Au cours de chaque atelier, les débats pour tenter de définir la « culture » de ce territoire ont été animés. Ils ont notamment fait appel à des notions telles que : attractivité du territoire, image du territoire, attachement au territoire, un territoire de passages, d'échanges et de migrations, un territoire source d'innovations, un territoire en évolution, un territoire porteur d'énergie de cette rencontre entre tradition et innovation, ...

Quel rôle doit et peut jouer le Parc vis-à-vis des associations ?

=> Les associations occupent une place importante, et notamment dans le vivre ensemble. Elles souffrent pourtant d'un manque de renouvellement et de reconnaissance

=> il convient de trouver un point d'accroche, sans faire ce que les autres font déjà, et qui aille au-delà de la réflexion (exemple du festival Identi'Terres dans le Parc de la narbonnaise de Méditerranée)

En matière d'urbanisme, le Parc doit-il seulement accompagner les collectivités ou aller jusqu'à la mise en place d'un cadre plus contraignant afin de faciliter l'atteinte des objectifs de planification durable ?

=> la réponse à cette question va nécessairement avoir des impacts dans l'adhésion ou non des communes, mais aussi sur le plan des outils et des moyens à affecter à cette ambition.

Synthèse générale des ateliers

Outre les pistes d'actions imaginées et listées par les participants, les ateliers ont permis d'enrichir la réflexion sur les modalités d'actions pour la prochaine Charte. En effet, les acteurs présents se sont entendus sur la nécessité de **faire évoluer les façons de travailler ensemble** :

➤ **Rassembler autour de projets fédérateurs :**

Le Parc a cette capacité à développer une approche transversale du territoire, à croiser ses enjeux, à rassembler ses acteurs. Le territoire a intérêt à travailler davantage autour de grands projets fédérateurs, qui permettront de gagner en sens, en lisibilité et en efficacité. Le Parc doit être un incitateur, un médiateur et un fédérateur.

➤ **Développer une approche territorialisée, adaptée aux enjeux locaux :**

La diversité des situations et enjeux rencontrés sur le territoire implique une approche différenciée, qui réponde aux enjeux forts et priorités pour chacun des secteurs du Parc (les enjeux sur les secteurs de plateaux et de pentes sont évidemment bien distincts de ceux des piémonts), en développant des outils réglementaires et/ou contractuels adaptés. Dans cette perspective, la Charte et le Plan de Parc pourront dégager des unités territoriales cohérentes et encourager des stratégies de planification de type *Schéma d'Aménagement et de Développement Durable* qui soient une déclinaison fine de la Charte à ces échelles.

➤ **Privilégier de plus en plus l'implication des intercommunalités :**

Echelon opérationnel de l'intervention territoriale, ces acteurs deviennent pour le Parc des relais essentiels de la mise en œuvre de la Charte. D'autant que l'échelle intercommunale est sans conteste l'échelle la plus pertinente pour la réflexion et l'action en matière de planification, de services, d'habitat, de paysages, de gestion des ressources, de développement économique, touristique et culturel, de transport, etc.

➤ **Renforcer la sensibilisation des élus :**

Les élus représentent sans conteste la première « force d'action » pour la mise en œuvre de la Charte. Il faut donc montrer aux élus les potentiels humains, patrimoniaux et économiques du territoire ; montrer que le territoire a la capacité de faire de ses atouts patrimoniaux (patrimoine historique, culturel, paysager, terres agricoles exploitées et potentiellement exploitables, richesses variétales, etc.), des atouts de développement. Faire connaître, comprendre, pour mieux agir.

➤ **Faire vivre les partenariats et réseaux :**

Le Parc devra s'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et défendre le projet de territoire : élus locaux, mais aussi acteurs institutionnels, économiques, associatifs et habitants. L'enjeu sera donc de s'appuyer sur les réseaux existants, à renforcer ou à créer ; de mobiliser et de « réactualiser » aussi certains partenariats ; de mieux utiliser et valoriser le travail réalisé par chacun des acteurs impliqués sur le territoire. S'appuyer sur ces relais locaux, c'est aussi pour l'animation du territoire une garantie de cohérence, d'efficacité et de pérennisation de l'action.

➤ **Des ambassadeurs du Parc en renfort :**

Elus et délégués sont les actuels ambassadeurs du Parc. Il est important qu'ils soient mieux formés et informés.

Des ambassadeurs Parc peuvent également être imaginés parmi les habitants et professionnels, qui pourront assurer l'effet démultiplicateur de l'action Parc (aujourd'hui, les hébergeurs marqués jouent ce rôle, ou encore les enseignants relais). Considérer l'habitant comme acteur du territoire et partenaire potentiel serait une évolution de la démarche depuis la première Charte.

Notons que l'information véhiculée par ces ambassadeurs ne doit pas se limiter à une circulation descendante mais aussi ascendante : les ambassadeurs peuvent faire remonter les initiatives locales.

➤ **Mieux communiquer, informer et responsabiliser :**

Pour mieux faire connaître le Parc, le rendre accessible et faire comprendre son action ; pour favoriser l'appropriation de la Charte et donner envie de s'investir, pour « faire vibrer autour du projet de territoire qui est le projet de tous », le Parc doit renforcer et améliorer sa communication. L'un des enjeux de la prochaine charte réside probablement dans la capacité qu'aura le Parc à mobiliser l'ensemble des acteurs pour conforter le projet de territoire.

➤ **Développer la coopération, favoriser l'ouverture à d'autres territoires :**

Face aux enjeux nouveaux et contextuels, notamment celui de contribuer à l'atténuation des changements climatiques, de lutter contre l'érosion de la biodiversité et de répondre à la précarisation sociale et économique des territoires ruraux, le Parc doit développer son action dans un esprit de solidarité (intra et extra-territoriale), de partage de la connaissance et de transfert des expériences.

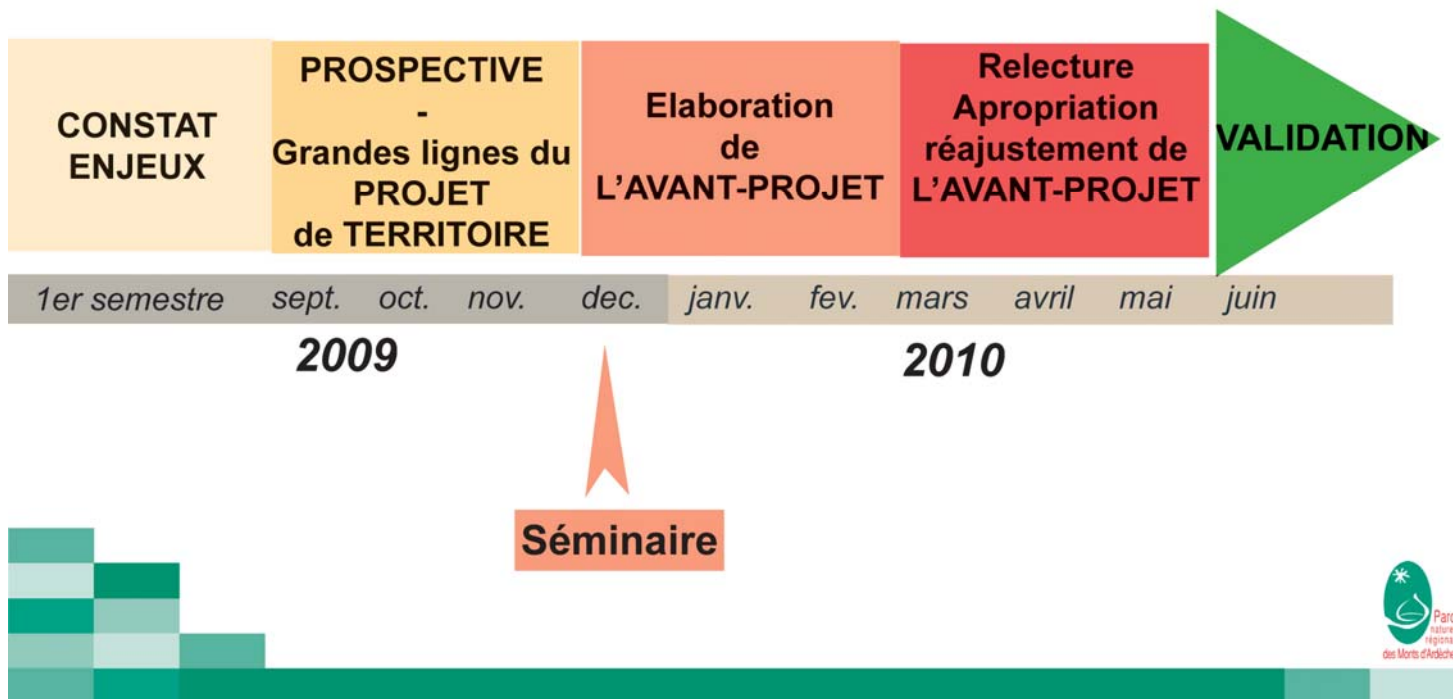
Les Monts d'Ardèche ne peuvent pas se concevoir sans leur environnement régional et inversement. Les échanges avec les territoires voisins sont vitaux, leurs fonctionnements écologiques et socio-économiques sont interdépendants.

Les échanges doivent également être envisagés à des échelles extra-régionales, voire extra-nationale. De plus, les Monts d'Ardèche sont un maillon de la chaîne des parcs qui œuvre pour l'ensemble des territoires ruraux. Les mutations du monde rural et de ses relations aux villes, sont des préoccupations communes.

Ainsi, pour enrichir sa réflexion, ses références et nourrir sa mission de prospective, le Parc doit faire de la coopération une de ses modalités d'action renforcées. Il appartient déjà à des réseaux (IPAMAC, réseau de l'Education nationale, réseau des Parcs de Rhône Alpes, Fédération des Parcs). Il s'agira de consolider et renforcer les échanges avec d'autres territoires.



Révision : où en sommes-nous ?



A votre attention :

Le projet de territoire décliné ci-dessous est rédigé tel qu'il a été présenté lors du séminaire de décembre 2009. Ce document de travail, sur lequel les ateliers se sont appuyés, continue d'évoluer et de s'affiner. Il ne s'agit donc pas d'une version définitive.

Note stratégique : Le Projet de territoire

VALEURS ET FONDAMENTAUX d'une démarche qui évolue.

GESTION DE L'ESPACE

Permettre le partage de l'espace entre les différents usages, en engageant notamment une politique foncière active.

SOLIDARITE DES TERRITOIRES

Renforcer la cohésion territoriale. Penser les « secteurs » du Parc en complémentarité les uns des autres. Penser également à une solidarité inter-territoires : contribuer localement aux efforts nationaux et internationaux. Imaginer des coopérations.

RESPONSABILISATION ET PASSAGE A L'ACTE

Inciter l'évolution des comportements, grâce à une politique active de sensibilisation et d'éducation au service du développement durable du territoire, qui s'adresse aux élus, socio-professionnels, habitants et enfants.

INNOVATION

Un territoire où l'on ose imaginer et expérimenter d'autres façons de produire et de vivre ensemble.

INFORMATION, FORMATION PARTAGE DES VALEURS ET DES EXPERIENCES

Des réflexes d'information et de communication (descendante et ascendante) sont à créer, notamment pour encourager les acteurs locaux à participer activement à la mise en œuvre de la Charte.

Ces valeurs et fondamentaux trouvent leur traduction dans chacune des 3 vocations qui sont les piliers de la future Charte :

VOCATION 1

Un territoire d'exception à préserver.

Nous avons la chance de vivre sur un territoire dont la qualité et la diversité des patrimoines naturels, culturels et paysagers demeurent relativement bien préservées. Néanmoins, dans un contexte d'érosion de la biodiversité et des ressources au niveau mondial, de changements climatiques, et considérant les dynamiques locales socio-économiques qui tantôt délaissent, tantôt consomment de manière excessive ces potentiels, la vigilance et les efforts de préservation, de gestion et de valorisation des patrimoines restent des enjeux forts pour cette nouvelle charte.

La future charte vise donc à maintenir, conforter et améliorer le caractère exceptionnel du territoire :

- « Préserver » ne veut pas dire « mettre sous cloche », mais plutôt inscrire systématiquement dans les politiques territoriales, les projets et les pratiques le souci de préservation de la biodiversité, d'économie des espaces et des ressources, et d'adaptation aux changements climatiques.
- Appliquer cette règle aussi bien aux espaces dits « exceptionnels » qu'à ceux de notre quotidien, qui participent aussi au bon fonctionnement, à la qualité et au maintien des écosystèmes et des paysages.
- Pour une action plus efficace et pertinente, identifier et hiérarchiser les patrimoines à préserver prioritairement.
- Permettre aux usagers du territoire d'habiter, de consommer et de se déplacer en limitant les atteintes aux ressources et aux qualités du territoire.

VOCATION 2

Un territoire mobilisé, qui valorise durablement ses potentiels économiques

Nous avons la chance de vivre sur un territoire où se maintiennent les deux composantes de l'Economie : l'activité productive (agriculture, sylviculture, artisanat, industrie) et les commerces et services de proximité, essentiels pour les populations actuelles et nouvelles. Néanmoins, les grandes disparités socio-économiques qui marquent ce territoire font du maintien et de l'accueil de nouveaux actifs un enjeu fort.

La future charte cherche alors à distinguer le territoire par la qualité et la compétitivité de son économie :

- une économie diversifiée,
- fondée sur l'ancrage territorial,
- sur des filières de qualité (agriculture, forêt, artisanat, commerce, industrie, éco-tourisme),
- une économie respectueuse des ressources et qualités patrimoniales du territoire : faire muter la façon de produire, viser la performance environnementale ;
- limiter la dépendance du territoire : agriculture, énergie, développer les circuits-courts ...
- développer une économie sociale et solidaire.

**CONNAISSANCE et
OBSERVATION**

Mieux connaître le territoire, ses patrimoines et ses potentiels de développement, pour mieux décider et agir.

**DEFIS ENERGETIQUES ET
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Un projet énergie au service du territoire.

Un territoire qui se prépare aux changements climatiques, cherche les moyens d'atténuation et d'adaptation.

VOCATION 3

***Un territoire
attractif et
solidaire***

Nous avons la chance de vivre sur un territoire qui est historiquement une terre d'accueil et de solidarité. Les Hommes sont bien la force première de ce territoire. Néanmoins, les dynamiques de transformations conjointes des villes et campagnes et l'essor des mobilités liées, ajouté au vieillissement de la population, posent aujourd'hui plusieurs questions : la fragilisation du sentiment d'appartenance à un territoire, la fragilisation du lien social, le creusement des inégalités sociales et spatiales...

Le projet de territoire doit aujourd'hui répondre aux enjeux d'accueil de nouveaux habitants, de la solidarité intergénérationnelle, de cohabitation des Hommes et des usages, et d'une qualité de vie préservée :

- Renforcer l'attractivité du territoire : habitats et services ; culture ; technologies de l'information et de la communication comme outil de développement local ...
- Renforcer le lien social : culture, formes d'urbanisme, rencontres et rapprochement autour de projets collectifs...
- Poursuivre la construction d'une culture partagée du territoire, grâce à une politique de l'éducation forte.
- Travailler à réduire les inégalités sociales (accès au logement, coûts énergie, transports...).
- Innover, imaginer de nouvelles façons de travailler et d'agir dans et pour la société.

Des modalités et moyens d'action nouveaux

Une gouvernance à faire évoluer

- Intégrer les Communautés de communes dans les instances décisionnelles du syndicat mixte.
- Développer les démarches et dispositifs participatifs, notamment pour faciliter l'acceptation et l'appropriation des projets d'intérêt collectif, et pour favoriser par ailleurs les jonctions entre lieux de gouvernance formels et informels.

Réaffirmer les missions et reconnaître le rôle du Parc

- Affirmer un positionnement clair du syndicat mixte du PNR en matière de structuration de l'intervention territoriale autour d'objectifs communs, de coordination des parties prenantes au projet de territoire, enfin d'animation de réseaux.
- Confirmer la légitimité du Parc à agir, auprès des acteurs et usagers du territoire, comme garant d'un développement durable du territoire : le Parc accompagne les acteurs pour « faire mieux et autrement » que sur les territoires voisins « non Parcs ».
- Reconnaître également le Parc comme médiateur, facilitant la cohabitation des différents usages et pratiques de l'espace.
- Adapter les modes d'intervention aux moyens et aux projets : placer davantage le Parc sur des missions d'encadrement, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'expertise, plutôt que de maîtrise d'œuvre.
- Appuyer, prolonger et démultiplier l'action du Parc grâce à des « relais » parmi les acteurs locaux, politiques et socio-professionnels : contrats, conventions, réseaux...
- Faire de la Maison du Parc un outils au service des élus et de la population.

Un souci permanent d'articulation des politiques publiques locales

- Organiser des échanges réguliers entre le Parc naturel régional, les Pays, CDRA et les principales institutions disposant de pouvoirs financiers et/ou réglementaires.
- Assurer du lien avec les villes-portes.
- Mettre en place les outils et partenariats au service d'une intelligence territoriale.

Une stratégie d'intervention territorialisée

- Décliner le projet de territoire différemment suivant les secteurs et leurs enjeux.
- Privilégier les approches et actions à échelle intercommunale, garante de plus de cohérence et d'économie des moyens.

Un dispositif d'évaluation en continu au service de la Charte, des élus et partenaires du Parc

- Développer une évaluation en continu, basée sur deux démarches indissociables : le suivi de la mise en œuvre de la Charte d'une part, la veille et la prospective territoriale d'autre part.
- Impliquer les parties prenantes de la Charte dans la vie du dispositif (partenariats) : associer les acteurs dans la construction des questions évaluatives ; s'assurer de leur contribution au fonctionnement et à la pérennisation du dispositif ; accompagner les acteurs dans le montage de projets qui intègrent le souci d'évaluation.
- Assurer la diffusion la plus large possible des résultats d'évaluation : susciter débats, réflexions et actions collectives à partir des résultats ; enrichir les actions d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs ; nourrir les porter à connaissance.
- Ajuster et adapter en conséquence les objectifs opérationnels de la Charte.

La mobilisation des compétences d'un Conseil scientifique pour :

- Apporter de l'expertise, contribuer aux démarches de recherche, d'évaluation, de prospective, d'information, aux démarches pédagogiques et culturelles.
- Mobiliser les compétences du Conseil scientifique à deux niveaux d'intervention : stratégique et opérationnel.

Listes des personnes présentes le 8 et /ou le 11 décembre 2009

Structures	Noms et Prénoms	Fonctions
PNR des Monts d'Ardèche	Franck BRECHON	Président
PNR des Monts d'Ardèche	Xavier BERNARD-SANS	Directeur
Rhône Alpes Energie Environnement	Dominique JACQUES	Chargé de Mission
Chambre Agriculture de l'Ardèche	Rémy FABRE	
Lachamp Raphaël	Dominique ALLIX	Maire
Société Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche	Guy DELUBAC	Président
Vernoux en Vivarais	Jacqueline CALIXTE	Elue
Syndicat Beaume Drobie	Mathieu MILLOT	Chargé de Mission
DDJS 07	Lionel MIGLIORINI	Conseiller d'Education
Association AVRIL	Henri MONTALBANO	Président
Polenergie	Pierre LEGROS	Vice Président
PNR des Monts d'Ardèche	Christian MOYERSON	Vice Président
DDEA 07- service Environnement	Xavier GERVET	
frapna 07	Yan CHAUVIN	
frapna 07	Jean Pierre BOUDEAU	
frapna 07	Alain LADET	
La Fabrique d'Aleyrac	Bernard MIRABEL	
Saint Melany	Lorraine CHENOT	Elue
Saint Pierreville	Pierre TISSIER	Elu
Ardelaine St Pierreville	Simone TISSIER	
CRPF Aubenas	Jacques DEGENEVE	
FIBOIS Ardèche Drome	Clara GIBERT	
Gluiras	Jacques CRAMMER	Elu
PNR des Monts d'Ardèche	Marie Chantal DELEHELLE D AFFROUX	Vice Présidente
PNR des Monts d'Ardèche	Franck BRECHON	Président
Loisirs Nature Ardèche	Claude CRAIN	Chargé de Mission
CdC Beaume Drobie	Regine LEMESRE	Elue
Saint Privas	Claude WIOT	Elue
PNR des Monts d'Ardèche	Virginie AUGIGIER BOUYSSET	responsable de pôle
PNR des Monts d'Ardèche	Marie Françoise LANOOTE	Vice Présidente
Saint Michel de Chabrianoux	Jean Daniel BALAYN	Elu
CREN	Laurence JULLIAN	

PNR des Monts d'Ardèche	Nathalie SALINAS	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Elisa JAFFRENNOU	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Vanessa NICOD	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Richard BONIN	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Virginie AUDIGIER-BOUYSSET	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Angélique MONTAGNIER	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Jérôme DAMOUR	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Nicolas DUPIEUX	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	François CHIFFLET	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Fabrice FIGUIERE	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Jean-Philippe SIMONNET	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Arnaud BERAT	Chargé de Mission
PNR des Monts d'Ardèche	Marie-Françoise PERRET	Chargé de Mission

Listes des personnes invitées	
Conseil Régional Rhône Alpes	Frédéric GIRARD
Conseil Régional Auvergne	Amélie HENRY
DREAL Rhône Alpes	Freddy ANDRIEU
DREAL Auvergne	Julierre TILLIARD BLONDEL
DDAE 07	Jean-Luc DAGORN
DDAE 43	Jean-Paul RIVET
Conseil Général 43	Laurence ROMEAS
Conseil Général 07	Fabrice DI RUSSO
CAUE	
SDAP	
DDE de l'Ardèche/ SUAP	CONVERSEY
DIREN Rhône Alpes, SPGE	CHENOT
FONDATION DU PATRIMOINE Délégation Rhône-Alpes	
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Rhône Alpes	
Association amis du Mézenc / Association Mézenc-Gerbier	LEOGIER
Pays Ardèche Méridionale	FENOUIL
Conseil général 07 Service Patrimoine	DUMONTET
Conseil général 07 service Culture	
Chambre d'Agriculture	GUEVARA
Association Ardèche Loisirs et patrimoine	ARANDA
CDRA VALDAC	CHARVOZ
Maison de l'image	GOUIN
Clapas, Roche et nature	AYMES
CDDP Ardèche	MARTINE
IUFM de Privas	CARULLA
Rectorat de Grenoble	DELTOUR
Communauté de communes Eyrieux aux Serres	BAZIN
MATP	
L'Art Scène	
La Fabrique du Pont d'Aleyrac	
Sentier des Lauzes	CHENOT
Patrimoine HUGUENOT	PICHERAL
Pays Ardèche Méridionale	DUPUY
Pays Ardèche Méridionale	GRAILLAT
Pays de l'Ardèche Méridionale	TREMBLEY
Association Loisirs Nature Ardèche	CRAIN
SIVU des Inforoutes de l'Ardèche	FRERY
Eclectic-coop (coopérative d'entrepreneurs)	BARBARY
Association Vi@Tic	Decroocq
SM Ardèche Drôme Numérique	VALAYER
Association CybArdèche	SIMONNET
Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Ardèche	PATTARD
Chambre de Commerce et d'Industrie de Ardèche Méridionale	REYNAUD

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche Méridionale	VEYRENCHE
Maison de l'image	POUJADE
FRAPNA 07	LAUPIN
Agence départementale du tourisme	ORCEL
Syndicat de la Montagne Ardéchoise	RIXTE
Conseil Général 07 service Tourisme-Agriculture	AVEZARD
MIDE – Conseil Général	CHERVET
MIDE – Conseil Général	CAUCHE
DIRECCTE Rhône-Alpes	DELARBRE
DIRECCTE Rhône-Alpes - Unité Territoriale Ardèche	GASS
Maison de l'emploi et de la formation Ardèche Méridionale	SULLY
Maison de l'Emploi et de la Formation	OSMANI
Chambre d'Argriculture, Dpt Valorisation des produits	BOYER
Association Ardèche Loisirs et Patrimoine	TISSIER
Association Ardèche Loisirs et Patrimoine	ARANDA
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche	GUIBOURET
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche	ROBERT
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche	NIVON
Site de proximité AMESUD	LAUREAU
Site de proximité CeDRE	JULIEN
Site de Proximité des Boutières	DUDAL
CDRA VALDAC	FRASSON
CDRA VALDAC	METTRA
Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche	DELUBAC
Association amis du Mézenc/Chemins oubliés des Boutières	
TACT Ardèche Plein Cœur	
TACT Sources et Volcans d'Ardèche	
TACT Ardèche Plein Sud	
TACT Ardèche Verte	MOREL
DDJS	MIGLIRINI
Valorisation du Patrimoine Hydraulique	SANIAL
CDRA VALDAC	BERTRAND
Syndicat Mixte Ardèche verte	
Chambre d'Agriculture 07	PERIER
Pôlenergie	COQUEUGNIOT
Pôlenergie	BOUREZ
Pays Ardèche Méridionale	MATHON

SDE 07	PLASSERAUD
SDE 07	CARONNET
SDE 07	NAUDIN
Conseil Général 07	PATUREL
Conseil Général 07	SAUTIERE
Association des Maires de l'Ardèche	
Association des Maires Ruraux	
SAFER	
CRPF	CHAMBONNET
ONF26 / 07	
Rhône-alpes énergie - Environnement	JACQUES
Syndicat mixte Ardèche Claire	FELL
DDAF 07	GERVET
DDEA 07	DAGORN
DDEA 43	FAYARD
Fibois	VILLAR
ADEME (déchets, énergie)	DUBOIS
Coovoturors	DELORME
Météo France	DUCHON-DORIS
FRAPNA 07	BOUDEAU
CORA 07	VEAU
CORA 07	DUROURE
CDRA VALDAC	CHOMEL
Syndicat mixte Ardèche Claire	FELL
Rhône-alpes énergie - Environnement	JACQUES
Pays Ardèche Méridionale	RIFFARD
DDAF 07	GERVET
DDAF 07	LAUVERGNAT
FRAPNA 07	LADET
CREN Antenne Drome Ardèche	JULLIAN
Chambre d'Agriculture 07	GUEVARA
Chambre Agri culture 07	POULET
Chambre Agri culture 43	MAURY
Syndicat Mixte Ardèche verte	THOMAS
FIBOIS	BOUCHER
FDCIVAM	IBARRA
CRPF Rhône-Alpes	DEGENEVE
CRPF Auvergne	PARREL
ONF	VENTALON
Expert Forestier	GIVORS
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs	de PAMPELONNE
Conseil Général 07	CATHALA
Conseil scientifique	COCHET
	BLANC Elodie
Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels	
Antenne Drôme-Ardèche	JULLIAN
SIVU Eyrieux clair	BERGER
Syndicat des rivières Beaume-Drobie	PERRIER

Syndicat des Scieurs et exploitants forestiers	CHARRE
Coopérative forestière COFORÊT	LACROIX
Office national de la Chasse et de la Faune sauvage	SOUCHON
Conservatoire botanique national du Massif Central	BOULLET
Association Bassin Eyrieux Environnement Développement	GUILLERMOND
ONEMA 07	MENDRAS
Fédération de Pêche de l'Ardèche	WATT
Fédération Départementale des Chasseurs	LIGNIER
Nature Haute Loire	COCHET
LPO 43	M. Président
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	MOSSANT
DREAL Rhône Alpes	ANDRIEU
Elus du bureau syndical	
Monsieur Eric ARNOU	Vice-Président
Monsieur MOYERSOEN	Vice-Président
Monsieur Franck BRECHON	Président
Monsieur Luc LACROIX	Vice-Président
Madame Marie Françoise LANOOTE	Vice-Présidente
Madame Véronique LOUIS	Vice-Présidente
Monsieur Georges MURILLON	Délégué au Parc
Madame Lorraine CHENOT	Déléguée au Parc
Monsieur Guy LALLEMENT	Déléguée au Parc
Monsieur Jacques CRAMMER	Délégué au Parc
Madame Marie Chantal DE LEHELLE D'AFFROUX	Vice-Présidente
Madame Jacqueline CALIXTE	Déléguée au Parc
Monsieur Dominique ALLIX	Délégué au Parc
Monsieur Jean Daniel BALAYN	Délégué au Parc
Monsieur Bernard BONIN	Conseiller général - canton de Valgorge
Monsieur Robert BRUGERE	Délégué au Parc
Madame Annie DANG	Conseillère régionale
Monsieur Jean-Luc FLAUGERE	Président
Monsieur François JACQUART	Conseiller régional
Madame régine LEMESTRE	Déléguée au Parc
Monsieur Raoul L'HERMINIER	Conseiller général - canton de Joyeuse
Madame Marie-Françoise NEY	Déléguée au Parc
Monsieur Maxime NOUGIER	Délégué au Parc
Madame Marie Claire PAQUELET GARDES	Déléguée au Parc
Monsieur sébastien PRADIER	Délégué au Parc
Monsieur André ROUY	Délégué au Parc
Monsieur Michel TALAGRAND	Délégué au Parc
Monsieur Jean-Pierre BARDINE	Délégué au Parc

Listes des personnes excusées

- F.GIRARD, Conseil Régional Rhône Alpes
- Amélie HENRY, Conseil Régional Auvergne
- Juliette TILLIARD BLONDEL, DREAL Auvergne
- Freddy ANDRIEU, DREAL Rhône Alpes
- Marc AVEZARD, Conseil Général de l'Ardèche, Direction du Développement Economique
- Jean-Luc PARAT, Département de l'Ardèche, Direction du Développement Territorial
- JJ LEOGIER
- Daniel SUSZWALAK, SIVU des Inforoutes de l'Ardèche
- Guy FRERY, SIVU des Inforoutes de l'Ardeche
- Mme TISSIER
- M. MIRABEL (excusé deuxième jour)
- M. Barbe Christophe., CRPF
- Conservatoire des Espaces naturels et des Paysages de Haute Loire